

## **Communiqué de Presse :**

Le 5 mai 2020

Amber Capital prend acte des résultats du vote de l'assemblée générale de Lagardère SCA.

Amber Capital souhaite remercier tous les actionnaires dont les suffrages se sont portés sur ses résolutions : 7 de ses 15 résolutions ont recueilli plus de 42% des voix, dont la proposition de révocation du président du Conseil de surveillance. Loin de constituer un « *vote sans appel en faveur de la gérance* », ce score démontre au contraire la pertinence de la démarche d'Amber Capital et le souhait de ses coactionnaires de voir le groupe se transformer, notamment au niveau de sa structure et de sa gouvernance, pour un Lagardère Plus Fort. Plus rien ne sera jamais comme avant au sein du groupe Lagardère ; des questions ont été posées, elles ne pourront plus rester sans réponse, et Amber Capital sera là pour s'en assurer.

Joseph Oughourlian, président d'Amber Capital déclare : « *Nous sommes actionnaires du groupe Lagardère depuis 2016, et ce résultat conforte plus que jamais notre engagement. Nous serons présents dans tous les débats majeurs à venir, notamment celui qui portera sur la transformation de la commandite en société anonyme et sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance. De manière plus générale, nous continuerons à porter et soutenir toute proposition qui permettra de préserver l'intégrité du groupe, et de développer ses métiers, spécialement dans le contexte de crise que fait peser le coronavirus.* »

Amber Capital tient à rappeler que cette Assemblée Générale s'est tenue à huis clos et que la gérance lui a refusé le droit d'y assister, en tant que premier actionnaire de la société, physiquement ou par audio-conférence, en qualité de scrutateur. Ceci a amené Amber Capital à solliciter sur requête une ordonnance du Tribunal de commerce enjoignant la société à remettre à un huissier de justice copie des documents permettant notamment de s'assurer du juste décompte des votes. La société ayant refusé de déférer à cette ordonnance à l'issue de l'assemblée générale, Amber Capital entend faire toute la lumière sur l'organisation et le bon déroulement de cette assemblée générale, dans la droite ligne des principes rappelés par le communiqué de l'AMF du 3 mai dernier.

## **Contact presse**

Charles-Henri d'Auvinny  
charles-henri@reputation-age.com  
06 09 67 49 81